

Ce dossier sur le service national universel est de ceux que le G2S aimerait conclure en livrant à son lecteur un point de vue définitif et argumenté sur le sujet. Cela ne sera pas le cas cette fois-ci. En effet, si l'objectif général à atteindre est à peu près clair, articulé autour du renforcement du sentiment d'appartenance à une même nation, les modalités pour y parvenir sont encore au stade de réflexion. Ainsi, à côté de quelques rares certitudes, de nombreuses questions demeurent ouvertes...

Les différentes appréciations portées dans les articles suivants se rejoignent sur une principale affirmation : le SNU ne peut et ne doit en aucun cas être porté par les armées seules. D'une part parce que sa vocation n'est pas militaire ; elle est sociétale et concerne l'ensemble des services étatiques. Mais surtout parce que le projet n'est clairement pas à la mesure des armées sur la base des ressources et des moyens actuels ou de ceux qui seront accessibles à l'échéance de la mise en place du SNU

Passer outre submergerait les armées et altérerait durablement leur aptitude à remplir la mission opérationnelle qui leur est dévolue.

Pour le reste, et bien qu'annoncée pour 2019, la mise en place du SNU pose encore beaucoup de questions :

- L'objectif affiché est louable et a du sens. Il repose sur un constat factuel et pertinent de la situation de notre pays, de sa jeunesse, de sa cohésion, de la manière dont sont vécues ses valeurs. Il conviendra cependant de décliner davantage les buts que l'on souhaite atteindre, en un laps de temps aussi réduit, pour mieux définir les attendus et pour bien fixer le cadre du projet.
- L'atteinte de ces objectifs dans le cadre du seul SNU peut paraître incertaine ; une phase d'expérimentation suffisamment longue, portant sur un effectif limité, devra confirmer que les effets souhaités sont accessibles par le dispositif dans le schéma prévu...
- Comme vous le lirez, les modalités pratiques de mise en place du SNU présentent divers types de difficultés. S'agissant de celles relatives aux effectifs, aux aspects juridiques, au volet médical, ou aux finances, elles sont de nature à mettre en cause la faisabilité du projet. Il faudra les traiter très en amont et il ne reste que peu de temps si on se réfère au calendrier politique. Ces problèmes justifient eux aussi qu'une expérimentation soit conduite.
- Le rôle à confier aux armées est à définir avec soin ; il faudra en particulier bien examiner l'articulation et l'équilibre avec les dispositifs en vigueur ; voir aussi dans quelle mesure ces structures existantes constituent des actions complémentaires ou alternatives, à conserver en l'état ou à fondre dans le SNU. Enfin des initiatives nouvelles, correspondant aux savoir-faire historiques des armées, doivent pouvoir être prises.

Sur cette question du rôle des armées, le dossier proposé par le G2S a le mérite de répertorier l'acquis et le faisable.

La liste est longue des savoir-faire que les armées savent ou sauraient mettre au service du pays pour cette grande cause nationale initiée par notre nouveau président :

- un accompagnement de la réflexion sur la mise en place du SNU et sur son contenu (buts pédagogiques et activités) ;
- une participation à l'encadrement de toutes les formes de service existantes ou à venir (service civique, SMA, SMV, futur SNU) ;
- la maîtrise de dispositifs d'insertion vers l'emploi ;
- une gestion du brassage social, voulue par le projet, s'appuyant sur la pédagogie éprouvée des éducateurs que savent être les cadres militaires ;
- la possibilité d'une formation aux problématiques de défense des futures élites destinées au service de l'État, y compris sur la base éventuelle d'une forme dédiée de service qui reste à imaginer ;
- la mise en œuvre plus concrète et plus volontariste des textes en vigueur entre l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et la Défense, pour un meilleur appui au corps enseignant, de manière à permettre un travail plus en amont auprès de la jeunesse ;
- le renforcement du rôle joué par les chaînes locales, délégués militaires départementaux en tête ; une articulation avec la réserve à concevoir ;
- une participation à la prise en charge médicale, à la fois pour la sélection, les bilans médicaux initiaux et le soutien des activités...

Cette liste le montre clairement : avant de chercher à définir puis attribuer des tâches aux armées, il convient de se poser la question de la valorisation de l'existant ; cette question doit d'ailleurs être posée selon deux axes complémentaires :

- que font déjà les armées et que faudrait-il maintenir, si nécessaire, sous couvert du SNU ?
- quelles formes de services ou volontariats civils existent déjà et seraient à conserver en en faisant des modalités du SNU ?

Le véritable enjeu de la participation des armées au SNU, au-delà de celui de leur capacité à faire face à la mission, sans délaisser la protection des Français, est celui de leur positionnement. Dans cette vaste entreprise « *d'apprentissage de la France et de ses valeurs* » telle qu'on souhaite la mettre en place, c'est, concernant l'État, l'Éducation nationale qui doit être en première ligne ; les armées ne peuvent qu'être en appui, dans un rôle d'accompagnement, mais pas dans celui d'une illusoire mission de rattrapage...

Plus largement, un rôle central doit revenir à « *la société civile* », dans toutes ses dimensions (famille, école, milieu associatif, milieu professionnel...). Avec une ambition forte qui doit être de traiter les causes de la situation et non les seuls effets. Il est à craindre que le SNU ne reste limité à un rôle réducteur au regard de cette ambition du fait de son positionnement tardif...

Pour dire les choses de manière plus synthétique, le vrai sujet est en réalité celui de la cohésion nationale à rebâtir. Elle doit être recherchée dès l'entrée dans le système éducatif. Le SNU est une modalité (parmi d'autres) pour y contribuer.

Cette remise en perspective justifie à l'évidence que sa mise en œuvre relève d'un effort national et qu'elle soit pilotée au niveau interministériel, avec une implication appropriée des militaires, c'est à dire sans altérer leurs capacités opérationnelles.

« *Vaste programme* » aurait dit le général De Gaulle, je vous souhaite une bonne lecture.

Général de corps d'armée (2S) Alain BOUQUIN

Télécharger [le dossier n°21 sur le SNU](#)